



Le 20 juin 2014

Objet : Articles scolaires nécessaires en 1^{re} année 2014-2015

Madame, Monsieur,

L'organisation particulière des élèves de 1^{re} année implique que les enseignantes de ce degré achèteront elles-mêmes tous les articles scolaires nécessaires à votre enfant pour la prochaine année scolaire. Vous n'aurez donc pas à vous soucier de ces achats en cours d'été, sauf celui du sac à dos de votre enfant. Nous vous demandons de remettre un chèque au montant de 48,00 \$ au nom de l'école Antoine-Girouard en date du 2 septembre 2014 dès le premier jour de classe. Les articles seront distribués à la rentrée scolaire à tous les élèves.

Il est à noter que les cahiers d'exercices, la reprographie et les sorties éducatives vous seront facturés séparément.

Nous vous souhaitons d'agréables vacances, sans casse-tête d'achats pour la rentrée.

Anne Boucher,
Directrice